

VILLEBON-SUR-YVETTE (91)
DEMANDE
D'ENREGISTREMENT D'UNE
STATION-SERVICE
PJ N°12 : COMPATIBILITE
AVEC LES PLANS ET
PROGRAMMES



**DEMANDE D'ENREGISTREMENT - COSTCO FRANCE
VILLEBON-SUR-YVETTE
PIECE JOINTE N°12 : COMPATIBILITE DU PROJET
AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES**

Révision **1**
Date **08/06/2018**
Par **Hélène Salles**
Vérifié par **Bich-Quan Vergely**
Approuvé par **Emmanuel Bonhommé**

SOMMAIRE

COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES			1
1.	SDAGE		1
2.	SAGE		2
3.	SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES		3
4.	PLAN NATIONAL DE PREVENTION DES DECHETS		3
5.	PLAN NATIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DE CERTAINES CATEGORIES DE DECHETS		5
6.	PLAN REGIONAL DE GESTION DES DECHETS		5
7.	PROGRAMME D' ACTIONS NATIONAL POUR LA PROTECTION DES EAUX PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE		5
8.	PROGRAMME D' ACTIONS REGIONAL POUR LA PROTECTION DES EAUX PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE		6

COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Le présent document étudie la compatibilité du projet de station-service sur le site de Costco Villebon-sur-Yvette avec les plans et programmes applicables.

1. SDAGE

Le projet se situe dans le périmètre du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021.

Ce SDAGE fixe 44 orientations organisées autour de 8 grands défis :

Défi/orientation	Compatibilité du projet
<p>Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques</p> <p>Poursuivre la réduction des apports ponctuels de temps sec des matières polluantes classiques dans les milieux tout en veillant à pérenniser la dépollution existante</p> <p>Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain</p>	<p>Tous les effluents susceptibles d'être chargés en hydrocarbures sont traités par séparateur d'hydrocarbures avant rejet.</p> <p>Un obturateur en sortie du séparateur permet d'éviter toute diffusion de pollution.</p>
<p>Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques</p> <p>Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles</p> <p>Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques</p> <p>Limiter les risques microbiologiques, chimiques et biologiques d'origine agricole en amont proche des « zones protégées » à contraintes sanitaires</p>	<p>Tous les effluents susceptibles d'être chargés en hydrocarbures sont traités par séparateur d'hydrocarbures avant rejet.</p> <p>Un obturateur en sortie du séparateur permet d'éviter toute diffusion de pollution.</p>
<p>Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants</p> <p>Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des micropolluants</p> <p>Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression ou de réduction des rejets micropolluants pour atteindre le bon état des masses d'eau</p> <p>Promouvoir les actions à la source de réduction ou suppression des rejets de micropolluants</p> <p>Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de micropolluants vers les milieux aquatiques</p>	<p>Sans objet.</p>

Défi/orientation	Compatibilité du projet
Protéger et restaurer la mer et le littoral	Sans objet.
Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future	Sans objet.
Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides	Sans objet.
Gestion de la rareté de la ressource en eau Résorber et prévenir les déséquilibres globaux ou locaux des ressources en eau souterraine Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masses d'eau souterraine Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future Résorber et prévenir les situations de pénuries chroniques des masses d'eau de surface Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères Prévoir une gestion durable de la ressource en eau	Costco fera une utilisation raisonnée de la ressource en eau - l'installation utilisera de l'eau uniquement pour les opérations de nettoyage.
Limiter et prévenir le risque d'inondation Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues Limiter les impacts des inondations en privilégiant l'hydraulique douce et le ralentissement dynamique des crues Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées Prévenir l'aléa d'inondation par ruissellement	L'imperméabilisation supplémentaire des sols est très limitée (1114 m ²).

2. SAGE

La commune de Villebon-sur-Yvette est située dans le périmètre du SAGE Orge-Yvette. Le SAGE a été approuvé par arrêté interpréfectoral du 2 juillet 2014.

Le SAGE fixe 5 enjeux à l'échelle du bassin :

- Cohérence et mise en œuvre du SAGE révisé
- Qualité des eaux
- Fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides
- Gestion quantitative
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable

De par sa nature, le projet de station-service est concerné par l'enjeu de qualité des eaux.

Les eaux pluviales potentiellement chargées en hydrocarbures seront traitées par séparateur d'hydrocarbures avant rejet.

3. SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES

Le projet de station-service n'est pas concerné par les dispositions du Schéma Régional des Carrières.

4. PLAN NATIONAL DE PREVENTION DES DECHETS

Orientation	Compatibilité du projet
<p>Mobiliser les filières REP au service de la prévention des déchets</p> <p>Les entreprises sont incitées à intégrer l'éco-conception dans leurs processus, c'est-à-dire à prendre en compte les impacts environnementaux sur tout le cycle de vie du produit.</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>Augmenter la durée de vie des produits</p> <p>Il faut améliorer la disponibilité des pièces détachées, allonger la garantie légale de conformité des produits, transformer nos usages.</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>Réduire les déchets des entreprises</p> <p>La gestion des déchets coûte cher aux entreprises. Il faut les aider à intégrer la prévention des déchets dans leurs processus pour leur permettre de gagner en compétitivité.</p>	<p>Sans objet.</p> <p>La station-service génère les déchets liés aux usagers (gants, etc.)</p>
<p>Stabiliser les déchets du bâtiment</p> <p>Les actions visent à limiter les déchets de chantier, leurs nuisances, et à mieux réemployer les matériaux du secteur.</p>	<p>Les déchets de chantier seront triés et traités ou recyclés dans les filières adéquates.</p>
<p>Réutiliser, réparer, réemployer</p> <p>Le consommateur est incité à privilégier les achats d'occasion et la réparation des produits.</p> <p>Des actions seront menées pour rendre plus visibles et plus professionnelles les entreprises du secteur.</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>Mieux gérer les déchets alimentaires et ceux du jardinage</p> <p>Cela passe par la promotion du jardinage au naturel (pauvre en déchets), du compostage domestique...</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>Lutter contre le gaspillage alimentaire</p> <p>De nombreuses mesures peuvent aider à changer les habitudes : adapter les quantités au besoin des consommateurs, développer le sac à emporter (doggy bag)...</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>Consommer responsable</p>	<p>Sans objet.</p>

Orientation	Compatibilité du projet
<p>Cela passe par un changement des usages : développement de la location ou du prêt de biens entre particuliers (comme l'autopartage), revente d'objets d'occasion... Par ailleurs, la suppression des sacs plastiques sera poursuivie : entre 2002 et 2010, le nombre de sacs distribués dans les grandes surfaces a été divisé par 10.</p>	
<p>Généraliser progressivement la fiscalité incitative</p> <p>Il faut aider les collectivités territoriales à mettre en place une tarification en fonction de la quantité de déchets produite. Cette mesure incite les particuliers à générer moins de déchets.</p>	Sans objet.
<p>Sensibiliser les acteurs</p> <p>La prévention des déchets passe par un renforcement de l'information et de la communication auprès des ménages et des entreprises.</p>	Sans objet.
<p>Déployer la prévention dans les territoires</p> <p>Les programmes locaux de prévention permettront de mettre en œuvre des actions concrètes de prévention des déchets dans les territoires.</p>	Sans objet.
<p>Montrer l'exemple dans l'administration</p> <p>Quelques actions concrètes : réduire les déchets de bureau, prendre en compte la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics...</p>	Sans objet.
<p>Réduire les déchets marins</p> <p>Cela passe par la mise en œuvre du plan d'action pour le milieu marin, la responsabilisation des acteurs économiques et des consommateurs.</p>	Sans objet.

5. PLAN NATIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DE CERTAINES CATEGORIES DE DECHETS

Le projet n'est pas concerné par un Plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets.

6. PLAN REGIONAL DE GESTION DES DECHETS

Approuvé en 2009, le Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) coordonne et programme les actions de prévention et d'optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'Ile-de-France jusqu'en 2019. Il fixe notamment des objectifs de prévention, de valorisation, de traitement de proximité, d'optimisation de la gestion des coûts et de réduction de l'impact environnemental.

Les objectifs fixés par le PREDMA sont :

- Réduire la production de déchets et sa nocivité
- Augmenter la valorisation matière
- Améliorer les performances énergétiques des installations de traitement
- Fixer une limitation des capacités des unités d'incinération d'ordures ménagères
- Réduire les quantités de déchets stockés et assurer un rééquilibrage territorial des capacités de traitement
- Augmenter le transport alternatif par voie d'eau notamment
- Optimiser le financement et les coûts de gestion des déchets
- Réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets.
- Le PREDMA fixe comme objectif la diminution de 57 kg/hab/an des déchets ménagers produits à l'horizon 2019 par rapport à la situation de référence de 2005 et l'atteinte des ratios de tri de 47,6 kg/hab/an pour les collectes sélectives d'emballages en 2019. Dans ce contexte, les acteurs compétents doivent développer leurs capacités à réduire, recycler et valoriser les déchets.

Pour la station-service de Costco, les déchets non-dangereux liés à l'exploitation seront : gants (estimés à 3200 paires/an) et les serviettes en papier (estimées à 2800 pièces/an). Ces déchets sont collectés, groupés avec les déchets du Magasin Costco, et éliminés pour chaque type de déchet selon les filières autorisées.

Les boues de séparateurs d'hydrocarbures seront vidangées au moins une fois par an et traitées par un prestataire agréé.

La région Ile-de-France a lancé en décembre 2016 une concertation sur son futur plan régional de gestion des déchets. Celui-ci devrait être en vigueur à partir de 2019.

7. PROGRAMME D' ACTIONS NATIONAL POUR LA PROTECTION DES EAUX PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE

Le projet de station-service n'est pas concerné par le Programme d'actions national pour la protection des eaux par les nitrates d'origine agricole.

8. PROGRAMME D' ACTIONS REGIONAL POUR LA PROTECTION DES EAUX PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE

Le projet de station-service n'est pas concerné par le Programme d'actions régional pour la protection des eaux par les nitrates d'origine agricole.